

soignées en s'adressant au Dispensaire aux heures de visite, ou, à d'autres heures aux maisons des Médecins-Accoucheurs.

Tous les Enfans pour lesquels on s'adressera recevront la Vaccine, *gratis*, tous les Mardis et Vendredis depuis Onze heures jusqu'à midi, sans qu'il soit besoin de recommandation.

REGLEMENS.

1°. Chaque personne qui souscrira à cette Institution, aura droit d'avoir un Malade sur les Livres pour chaque Cinq Shelings, qu'elle souscrira annuellement.

2°. Un Souscripteur aura droit d'en députer un autre pour recommander des Malades à sa place, ou de transporter aux Médecins son pouvoir de recommander, et lorsqu'un Malade aura été trois mois sur les Livres, celui qui l'aura recommandé aura la liberté d'en recommander un autre de la même manière que si le premier étoit déchargé.

3°. Ceux qui souscriront Dix Shelings ou plus par an, seront Directeurs de l'Institution tant que leur souscription durera.

4°. Ceux qui souscriront Cinq Guinées à la fois seront Directeurs pour la vie et auront droit d'avoir deux Malades sur les Livres, pour chaque Cinq Shelings qu'ils auront souscrits.

5°. Toute Souscription deviendra due à l'expiration d'une année de la date du premier paiement, et continuera à être payable à la même date chaque année.

6°. Il se tiendra tous les ans une Assemblée Générale des Directeurs le premier Lundi de Janvier, pour recevoir les Rapports sur l'état des Fonds, le nombre des Malades et autres affaires de l'Institution, et pour é

lire ou
Présid
quels
resor

7°

que ar
ront r

Direct

8°

leur n

tiers p

cins,

et fair

nécés

9°

ciales

les M

10

ront p

deux

couc

man

11

les jo

visité

qui p

12

Dép

chac

13

Dire

mais

sem